

FECCIG 2019 SELECTION INTERNATIONALE

La Sélection Internationale est réservée aux films académiques et/ou Professionnels et est d'ouverte aux cinéastes d'Afrique et de la diaspora pour les films de 5 à 30 mn. Production antérieure de 3 ans maximum.

Inscrivez vos courts-métrages avant le 8 mars 2019.

Photo du réalisateur
(obligatoire)

6^{ème}/FCCG
18 au 20 avril



Bien lire le règlement de la sélection avant de remplir cette fiche

NB : Fiche à remplir par saisie ou en lettres capitales et à renvoyer par mail à l'adresse suivante: inscrifeccig@holowaba.com

**Fiche et le film à retourner avant le 8 mars 2019
ONACIG ou Holowaba Groupe sis à Coyah tel: (+224) 622 91 17 99/ 664 46 38 26**

1-Titre original du film :

2 - Titre en français:

3-Genre:

- Fiction
- animation
- Documentaire

4 - Date de production:

5-Réalisateur

Nom:

Prénoms:

Adresse :

Pays d'origine du réalisateur :

Tél/phone:

E-mail (lisible) :

6 - Producteur/Producer

Nom :

Prénoms:

Adresse:

Pays d'origine du producteur :

Tél/phone:

E-mail (lisible):

7-Synopsis et biofilmographie succincts (5 lignes à Joindre)

8 - 1ère œuvre du réalisateur: Oui Non

9 - Scenario :

10- Images :

11- Son :

12- Montage :

13- Musique :

14- Décor:

15- Durée:

16- Format:DVD : 4/3 16/9

17-Son: Mono Stéréo Autres

18 - Nombre de bobines:

19- Version originale/ Original version :

20 - Doublé en : Sous-titré en :

21- Film inscrit par :

En qualité de :

22-Je soussigné propriétaire légal du film ou mandataire, déclare souscrire au règlement de la sélection officielle et autorise la diffusion d'extraits n'excédant pas 5mn à la Télévision, dans un cadre promotionnel et que la copie de sélection DVD de mon film, soit conservée dans les archives du festival.

Date

Signature

Les documents du film sont à envoyer par courrier express avant le 8 mars 2019

Synopsis, affiches, photos, biofilmographie du réalisateur, 2 DVD, et une copie de la fiche d'inscription

**FCCIG/SELECTION FILM
BP 1658 CONAKRY GUINEE
(+224) 622 91 17 99/ 664 46 38 26**

RÈGLEMENT DE LA SÉLECTION NATIONALE DE LA 6^{ÈME} ÉDITION du FESTIVAL DE LA CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE DE GUINÉE

Important : *Le présent règlement s'applique à l'ensemble de la sélection officielle (Compétition et hors compétition).*

Article 1 : Le Festival de la Création Cinématographique de Guinée (FECCIG) se tient du 18 au 20 avril 2018 à Coyah.

Article 2 : Le présent règlement a pour objet de définir et de préciser les règles d'organisation et de fonctionnement de la sélection officielle des films du FECCIG 2019.

Article 3 : La compétition nationale, d'une à 15 minutes est ouverte aux films populaires (films Amateurs). Peu importe la date de production.

Article 4 : Le Secrétariat Général du FECCIG choisit et admet les films qui seront présentés en compétition et en hors compétition.

Article 5 : La date limite pour l'inscription de films et l'envoi de la copie de projection est fixée au **8 mars 2019 à minuit.**

Article 6 : L'expédition des copies de projection de films sont à la charge de l'expéditeur. Le FECCIG décline toute responsabilité en cas d'erreurs d'acheminement ou de dommages résultant du transport des films. Il ne peut être tenu pour responsable des détériorations résultant du mauvais état initial des copies.

Tout film faisant partie de la sélection officielle du FECCIG peut faire l'objet de sept (07) projections publiques gratuites pendant le festival.

Toutefois, le FECCIG se réserve le droit, dans le cadre de la promotion des films sélectionnés, de les projeter trois (03) fois après le Festival.

Article 7 : Pendant la durée du Festival, aucun des films en sélection officielle nationale ne peut être projeté hors du cadre du Festival.

Article 8 : Les films en compétition ne peuvent être retirés de la compétition sous aucun motif que ce soit.

Article 9 : Le film doit être en français. Les films utilisant une langue autre que le français devront être sous-titrés ou doublés obligatoirement en français.

Article 10 : Le Palmarès de la sélection nationale :

- *Premier Trophée du meilleur de fiction*
- *Deuxième trophée du meilleur de fiction*
- *Premier trophée du meilleur documentaire*
- *deuxième trophée du meilleur documentaire*
- *Prix de la protection de l'enfance et de la femme*
- *Prix du premier court métrage*
- *Prix de la protection de l'enfance et de la femme*

Les films primés en sélection nationale feront l'objet de cinq (5) diffusions gratuites sur les chaînes de télévisions nationales partenaires du festival et leur réalisateur invité à une de leurs émissions phares.

Article 11 : Il est créé des sections hors compétition (classiques, hommages, séances spéciales...)

Ces sections sont réservées aux films de long métrage et de court métrage, documentaires et fictions, réalisés par tout cinéaste du monde.

Article 12 : Dans le cadre des actions promotionnelles, et sous réserve du respect du droit moral de leurs auteurs, FECCIG se réserve le droit de faire apparaître des extraits des films et / ou des images sur son site et sur des spots audiovisuels.

Article 13 : L'adhésion au présent règlement implique l'accord du réalisateur et/ou du producteur, pour la diffusion d'extraits d'une (1) à cinq (5) mn à la télévision dans le cadre de reportages sur le Festival.

Article 14 : Les copies de sélection sont conservées par le Festival au titre de « copies-mémoire » dans ses archives.

Article 15 : FECCIG ne paie aucun frais de diffusion des films retenus dans les sélections officielles.

Article 18 : Le Secrétariat Général est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'interprétation des clauses du présent règlement. La fiche d'inscription, le règlement et toute information relative au FECCIG 2018 sont consultables et téléchargeables sur : www.holowaba.com.

Article 19 : Le Secrétariat Général est élu par Holowaba Groupe, organisateur du Festival de la Création Cinématographique de Guinée. Le règlement à l'amiable reste la voie privilégiée de résolution de tout conflit. Seule la version française du présent règlement fait foi.